

À la une



☹ **Stupéfaction.** Le vote définitif de la loi relative au droit à l'aide à mourir aura lieu le 15 juillet prochain, **et les opposants à cette nouvelle liberté en fin de vie jettent leurs dernières forces dans la bataille pour tenter d'inverser l'issue du scrutin.**

Ainsi, nous apprenons, par une déclaration de **Monseigneur Marc Aillet**, que **les députés qui voteront en faveur de cette loi ne pourront plus**

communier. Une prise de position pour tenter d'influencer le vote final. Au fil des relectures du texte, l'opposition de l'Église catholique, encouragée par le pape, s'est progressivement durcie. Les critiques visant le texte de loi se sont intensifiées et notre association a, elle aussi, été la cible d'attaques particulièrement virulentes.

L'ADMD ne conteste à aucun croyant le droit de refuser, pour lui-même, toute aide à mourir. Notre voulons garantir le respect de toutes les consciences et des droits de chaque patient en fin de vie.

Il convient de rappeler aux organismes et médias conservateurs, qui prennent régulièrement notre association pour cible, que parmi nos 84 000 adhérents figurent de nombreux croyants.

Pourquoi nous rejoindre ?

☞ Car les opposants à cette liberté en fin de vie s'organisent, se coalisent pour vous empêcher d'obtenir le droit à l'autodétermination.

☞ Car notre association agit auprès des parlementaires et des institutions médicales pour les convaincre de faire aboutir nos revendications.

☞ Car nous mettons en œuvre la solidarité et l'entraide due aux plus fragiles, grâce à notre permanence d'écoute, à notre commission Soignants et à notre commission juridique.



Je deviens membre



Je fais un don